



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 05 JUIN 2025

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 05 juin 2025 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Julien BLANC, M. Grégory CREMA, M. Tomy RADET.

Membres absents : M. Jean – Louis NÉGRELLO

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 05 / 2025;
- 2 – Fête de la pêche;
- 3 – Alevinage des cours d'eau du secteur de Servoz;
- 4 – Pass pêche animation Sallanches;
- 5 – Dossier cormorans;
- 6 – Problème de disponibilité du véhicule 4 X 4 pour le faucardage;
- 7 – Justificatif d'activité des Sociétés de pêche pour le calcul de la ristourne;
- 8 – Intervention de sauvegarde au lac de l'Airon;
- 9 – Départ en retraite du Secrétaire de l'A.A.P.P.M.A.F.
- 10 – Tour de table.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 05 / 2025 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 05 mai 2025, est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Fête de la pêche :

Monsieur MEGOZ présente les premières remontées. Le bilan est très positif, le nombre de Participants devrait avoisiner les 500 enfants. Un bilan plus complet sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration en juillet. Les Administrateurs tiennent à remercier chaleureusement tous les Bénévoles sans lesquels cette fête n'aurait pas pu se tenir dans le Faucigny. Monsieur MARGAS remercie chaleureusement Monsieur MEGOZ qui s'est occupé de l'organisation de cette manifestation d'une main de maître.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



### **3 – Alevinage des cours d'eau du secteur de Servoz :**

L'an passé en 2024, Monsieur MARGAS s'est rendu sur les divers sites d'alevinage afin de visualiser personnellement les lieux et cours d'eau concernés dans le secteur de Servoz. Malgré un avis favorable émis par la F.D.A.A.P.P.M.A., il a constaté que certains de ces ruisseaux présentaient un aspect plus proche du caniveau que du cours d'eau, et qui ne lui ont pas semblés propices à la viabilité de poissons telle que des truites pouvant arriver à la taille de capture de 25 cm. Après avoir échangé avec le Chargé d'étude de la Fédération Départementale du secteur, il a été décidé de maintenir cette année 2025 encore l'alevinage et de programmer des pêches d'inventaire pour l'année 2026 afin de confirmer ou d'infirmer l'efficacité des alevinages de ces cours d'eau.

### **4 – Pass pêche animation Sallanches :**

Le Conseil d'Administration valide la fourniture de pass pêche pour l'animation " Les enfants d'abord" dans la Sallanche. Toutefois, il est souhaitable que ce soit la Municipalité de Sallanches qui en fasse directement la demande à l'A.A.P.P.M.A.F.

### **5 – Dossier cormorans :**

La F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute - Savoie a transmis le dossier ci – dessous auquel il faudra apporter des réponses argumentées.

*L'autorisation de tir sur les eaux libres doit être justifiée par un impact localisé et constaté sur les peuplements piscicoles. Avant de pouvoir réaliser ce travail, un préalable indispensable est de localiser et quantifier la présence de l'espèce sur notre territoire.*

*En effet, en Haute – Savoie, les effectifs de cormorans et les localisations des dortoirs cités dans le rapport national sont basés sur des estimations issues de comptages non ciblés sur cette espèce. La présence du cormoran est donc largement sous – évaluée.*

*Afin de consolider cette connaissance, nous aurions besoin que vous nous fassiez remonter les secteurs sur lesquels vous avez constaté la présence d'oiseaux et leur nombre. Si vous avez des dortoirs identifiés, notamment durant l'hiver, ce point est important car le protocole de comptage national se base sur les effectifs d'oiseaux hivernants.*

*Nous comptons focaliser nos efforts sur les secteurs à enjeux identifiés et de ce fait acquérir une donnée plus robuste avec des comptages.*

*Tout document complémentaire sera bienvenu : photos, films, etc...*

*Nous savons que nous pourrons compter sur vous pour réaliser cette acquisition de connaissance et nous appuyer sur votre réseau.*

*Ce comptage est une base indispensable avant d'entamer tout travail de discussion qui ne préjugera en rien d'éventuelle autorisation de régulation.*

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **6 – Problème de disponibilité du véhicule 4 X 4 pour le faucardage :**

Notre Chargé de mission faucardage, Monsieur SADOUX a rencontré le mois dernier des difficultés pour disposer du véhicule 4 X 4 afin de déplacer le bateau faucardeur d'un site à l'autre malgré le planning qu'il avait établi. Planning validé, présenté aux Municipalités concernées et mis en ligne sur le site Internet de l'A.A.P.P.M.A.F. Le Conseil d'administration est désolé et comprend son désarroi.

Afin que ce genre de situation ne se représente plus à l'avenir, les dispositions suivantes vont être mise en œuvre :

- Faire réaliser un double des clés du véhicule et les tenir à disposition dans la boîte à clé dédiée.
- Rendre le véhicule 4 X 4 disponible selon le planning défini et s'y tenir.
- En cas de contretemps, informer Monsieur SADOUX de vive voix par téléphone, ne pas se contenter de laisser un message.

Le Conseil d'Administration renouvelle sa confiance à Monsieur SADOUX et le remercie pour son engagement bénévole auprès de l'A.A.P.P.M.A.F.

## **7 – Justificatif d'activité des Sociétés de pêche pour le calcul de la ristourne :**

Monsieur MEGOZ présente un formulaire qui sera commun à toutes les Sociétés de pêche et qui permettra le calcul de la ristourne. Ce document est validé par le Conseil d'Administration.

## **8 – Intervention de sauvegarde au lac de l'Airon :**

En raison de l'abaissement du niveau du plan d'eau de l'Airon suite à la survenu d'une importante fuite impactant la destination qui est faite de cette retenue collinaire de 80 000 m<sup>3</sup>, des travaux de réparation vont devoir être menés. Dans un premier temps, ces travaux de réparation de la bêche devaient être achevés courant juillet et le niveau d'eau maintenu à + / - 1.80 mètre. Les fortes chaleurs estivales ne devant raisonnablement pas intervenir avant cette période, il avait été décidé de ne pas intervenir pour sortir les éventuels poissons présents. Hors, nous avons appris tout récemment que les travaux allaient prendre du retard et que la remise en eau risquait de ne pas intervenir avant la fin de l'année 2025. Or, pour des raisons évidentes de sauvegarde de la faune piscicole, il a été décidé de mettre en œuvre une opération de capture. Avis pris auprès du Chargé d'étude de la F.D.A.A.P.P.M.A. de ce secteur, le moyen retenu sera une capture à l'aide pêche électrique depuis une embarcation après abaissement maximum du niveau d'eau. La date choisie pour cette opération, en lien avec Monsieur COSTAFROLAZ Président de la Société de pêche locale, sera le vendredi 13 juin 2025 à partir de 08 heures 00. Monsieur MARGAS propose de mettre à disposition son bateau, Monsieur CASSINA propose un contenant de plus d'un M<sup>3</sup> pour le stockage et le tri des poissons. Quelques bras vigoureux seront nécessaires. Monsieur STRIGINI proposa le lendemain de la réunion le véhicule Toyota 4 X 4 de l'entreprise de son Fils "Zinguerie du Môle". Il en fut remercié.

## **9 – Départ en retraite du Secrétaire de l'A.A.P.P.M.A.F. :**

Après s'être renseigné auprès des services concernés, Monsieur Jean – Paul (Paulo) MOINEAU a appris qu'il pouvait prendre sa retraite à partir du 01<sup>er</sup> août 2025 en raison d'un début de carrière à 16 ans.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Dans un premier temps Monsieur MARGAS rapporte être heureux pour lui, c'est une page qui se tourne explique-t-il. Monsieur MARGAS le remercie chaleureusement pour toutes ces années passées au service de l'A.A.P.P.M.A.F. et des Pêcheurs.

Il sera remplacé par Monsieur BRETTON qui est actuellement Membre du Conseil d'Administration, poste dont il devra démissionner selon la réglementation en vigueur. Monsieur BRETTON sera embauché en contrat à durée indéterminée. Le Conseil d'Administration est ravi que Monsieur BRETTON prenne le relais. Il dispose de toutes les compétences et connaissances requises pour assurer parfaitement cette mission.

## **10 – Tour de table :**

### ❖ Monsieur MEGOZ :

- Fait un point sur la future réglementation de la pêche dans le Bon Nant aval.
- Propose de réaliser un formulaire de présentation de chaque Candidat en vue des élections des Administrateurs des A.A.P.P.M.A. qui interviendra fin 2026.
- Les infractions se poursuivent concernant les pêches de nuit. Une réflexion est menée sur les différentes options envisageables pouvant aller jusqu'à l'interdiction pure et simple de la pêche de carpe de nuit pour l'année 2026. L'embauche prochaine d'un Garde pêche fédérale permettra de décider de la solution la plus opportune pour mettre fin à ces activités récurrentes.

### ❖ Monsieur SCOMPARIN alerte le Conseil d'Administration sur sa constatation de plus en plus flagrante concernant la forte baisse de la population de truite dans le Borne. Les Administrateurs proposent d'engager une discussion sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration début juillet 2025.

### ❖ Monsieur OTTONE propose de mettre en place une "journée porte ouverte" avant les prochaines élections afin de présenter le fonctionnement et les missions de l'A.A.P.P.M.A.F. Ce point sera à rappeler en septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 03 juillet 2025

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971